

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **2 mars 2009**, à 20 h à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Réal Cormier et Joëlle Cardonne.

Est absent le conseiller Claude Lebel.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Paul-Ernest Deslandes.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-03-045

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

2 MARS 2009, 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2009**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de février 2009
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Création site Internet
 - 5.3 Rapport mensuel des permis émis de février 2009
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement No. 553 modifiant le règlement de zonage No. 300
 - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement No. 556 relatif au règlement général de la bibliothèque
 - 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement No. 552-1 modifiant le règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carières et sablières) No. 552
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Octroi contrat : citerne incendie
 - 7.2 Octroi contrat : calcium
 - 7.3 Bibliothèque
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Modifications conditions de travail de certains employés
 - 8.2 Transfert contrat déneigement
 - 8.3 Entente échange service : Kingsey Falls
 - 8.4 Fauchage du bord des chemins
 - 8.5 Demande citoyen : asphalte chemin du Plateau
 - 8.6 Responsables émission permis d'installation septique
 - 8.7 Demande commandite : Association Propriétaires domaine Descôteaux
9. **VARIA**
 - 9.1
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2009

2009-03-046

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 2 février 2009, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009

2009-03-047

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de FÉVRIER 2009 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	97 773,25 \$
Taxes	92 278,92 \$
Protection incendie	4 580,54 \$
Permis	805,00 \$
Réclamation TPS	Ø \$
Subventions	Ø \$
Autres revenus	108,79 \$
Dépenses	128 944,53 \$
Traitement des élus	Ø \$
Rémunération régulière	8 594,21 \$
Rémunération incendie	2 218,65 \$
Factures déjà payées	13 632,83 \$
Factures à payer	104 498,84 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) CRÉATION SITE INTERNET

2009-03-048

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie *Solutions Zen* pour la création du site Internet de la municipalité au coût approximatif de 1 200,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

5.3 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS DE FÉVRIER 2009

Le rapport mensuel des permis émis pour le mois de FÉVRIER 2009 est présenté par la directrice générale / secrétaire-trésorière.

6. RÈGLEMENT

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 300

Un avis de motion est donné par le conseiller RÉAL CORMIER pour l'adoption prochaine du *Règlement No. 553 modifiant le règlement de zonage No.300*. Ledit règlement portera sur l'ajout d'un usage accessoire à un usage résidentiel en Zone C7.

La date de l'assemblée de consultation publique est fixée au 6 avril 2009 à 19 h 40, à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey et sera présidée par le maire ou le maire suppléant le cas échéant.

6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 556 RELATIF AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Un avis de motion est donné par la conseillère JOËLLE CARDONNE pour l'adoption prochaine du *Règlement No. 556 relatif au règlement général de la bibliothèque*. Le dit règlement remplacera les règlements No. 471 et 479 et apportera une modification aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

6.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 552-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIÈRES ET SABLIERES) NO. 552

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du *Règlement No. 552-1 modifiant le règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) No. 552*. Le dit règlement modifiera les dates de transmission des déclarations.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 OCTROI CONTRAT : CITERNE INCENDIE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion citerne incendie.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ACQUISITION CAMION CITERNE INCENDIE

Mardi le 24 février 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Paul-Ernest Deslandes, maire
André Desmarais, directeur du service incendie

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission camion incendie »

<i>CAMION INCENDIE</i>	Héloc Ltée	
Prix de vente, taxes exclues	157 131,00 \$	
T.P.S	7 856,55 \$	
T.V.Q	12 374,06 \$	
Total, taxes incluses	177 361,61 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue pour l'acquisition d'un camion citerne incendie et énumérée dans le « Rapport de l'ouverture de soumission pour l'acquisition d'un camion citerne incendie » du 24 février 2009;

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-049

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'acquisition du camion citerne pour le service des incendies à *Héloc Ltée*. au coût de cent cinquante sept mille cent trente et un dollars (157 131,00 \$) plus les taxes applicables.

Que le réservoir du camion citerne devra être peinturé de la même couleur que la cabine (rouge);

QUE le camion citerne incendie devra être livré au plus tard le 1^{er} septembre 2009.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'acquisition pour le camion citerne pour le service des incendies avec le(s) représentant(s) de *Héloc Ltée.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE le conseil affecte la réserve du camion incendie au montant de 55 000,00 \$, plus les intérêts courus ainsi que le surplus accumulé au montant de plus ou moins 122 361,61 \$ pour faire l'acquisition du camion citerne pour le service des incendies.

Adoptée.

7.2 OCTROI CONTRAT : CALCIUM

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CALCIUM LIQUIDE 35%

Vendredi le 20 février 2009

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Mathieu B. Milot et Séphanie Hinse, employés municipaux

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission calcium »

<i>CALCIUM</i>	Calclo Inc.	Calum	Entreprises Bourget	SEBCI	Somavrac
Tarif	0,279 \$			0,288 \$	0,272 \$
X 110 000 litres					
Total, taxes exclues	30 690 \$			31 680 \$	29 920 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT toutes les soumissions d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture de calcium liquide 35% » du 20 février 2009;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-050

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% à *Somavrac* au tarif de zéro virgule deux cent soixante douze dollars (0,272 \$) par litre, pour un total de cent dix milles (110 000) litres, soit un montant approximatif de vingt neuf mille neuf cent vingt dollars (29 920,00 \$) plus les taxes applicables.

QUE les travaux devront être effectués entre le 1^{er} et le 30 juin 2009 inclusivement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% avec

le(s) représentant(s) de *Somavrac (c.c.) Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.3 BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le concept de la bibliothèque doit être amélioré afin d'offrir plus de services et de permettre plus d'activités relatives à la culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire offrir un service de qualité à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-051

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et que la directrice générale de la Municipalité, soit nommée représentante du dossier;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey présente une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations, pour la construction de cette nouvelle bibliothèque;

QUE le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière agissent comme interlocuteur et soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tous les documents requis;

Que la résolution No. 2007-06-139 est abrogée.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 MODIFICATIONS CONDITIONS DE TRAVAIL DE CERTAINS EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Blanchette, directeur adjoint du service incendie, nous a informé que, pour des raisons familiales, il n'effectuera plus son travail hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE les tâches effectuées par ce dernier ont été redistribuées entre les officiers et ce, de façon satisfaisante pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail en prévention incendie est considérable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le partage des heures travaillées entre le service incendie et la prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-052

Il est proposé par la conseillère JOËLLE CARDONNE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier les conditions de travail 2009 en entérinant les ententes individuelles conclues avec Monsieur Pierre Blanchette et Madame Julie Bouchard. Les dites ententes seront versées dans les dossiers respectifs des employés.

Adoptée.

8.2 TRANSFERT CONTRAT DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la demande écrite de Monsieur Éric Guyon, propriétaire de la compagnie *Mini-Excavation Éco, 9139-9485 Québec inc.*, à l'effet de transférer les contrats de déneigement à sa nouvelle compagnie, *9205-0111 Québec inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-053

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert des contrats pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier et Guaybois, ainsi que la Zone C et ce, pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010;

QUE ce transfert est conditionnel à la réception des tous les documents exigés aux contrats initiaux soit : copie de l'assurance responsabilité, confirmation d'inscription de la Commission de la Santé et Sécurité du Travail du Québec (C.S.S.T.), chèque visé servant de garantie d'exécution, copie de l'immatriculation de chaque véhicule utilisé et preuve d'assurance pour les équipements utilisés;

QUE la compagnie 9205-0111 Québec inc. s'engage à respecter, intégralement, les contrats de déneigement visés qui avaient été signés.

Adoptée.

8.3 ENTENTE ÉCHANGE SERVICE : KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE la route Laroche et le rang 9 sont aux limites des territoires de Saint-Félix-de-Kingsey et de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins appartiennent, en partie, aux deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2004, les dites municipalités se sont entendues verbalement pour assumer l'entretien hivernal de la portion du chemin appartenant à l'autre municipalité soit :

- Saint-Félix-de-Kingsey assure le déneigement du rang 9, incluant la portion appartenant à Kingsey Falls;
- Kingsey Falls assure le déneigement de la route Laroche, incluant la portion appartenant à Saint-Félix-de-Kingsey.

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-054

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de conclure un échange de service relatif au déneigement du rang 9, appartenant à la Ville de Kingsey Falls, et de la route Laroche, appartenant à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Qu'aucun coût n'est associé à l'entente puisque d'un commun accord, les parties s'entendent pour assurer le déneigement des chemins appartenant à l'autre partie;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente d'échange de service avec les représentants de *La Ville de Kingsey Falls*.

Adoptée.

8.4 FAUCHAGE DU BORD DES CHEMINS

2009-03-055

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'employé de voirie à conclure une entente pour le fauchage du bord des chemins avec *Les Entreprises Alain Bélanger* au montant forfaitaire de 6 030,00 \$ plus les taxes applicables pour les bordures de routes et un coût de 80,00 \$ l'heure plus les taxes applicables pour le fauchage des branches, et ainsi réserver leurs services pour les deux dernières semaines de juillet 2009.

Adoptée.

8.5 DEMANDE CITOYEN : ASPHALTE CHEMIN DU PLATEAU

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal en immobilisation ne prévoit pas de travaux d'asphaltage pour le chemin du Plateau;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-056

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas répondre favorablement à la demande de travaux d'asphaltage sur le chemin du Plateau.

Adoptée.

8.6 RESPONSABLES ÉMISSION PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'employé de voirie, Mathieu B. Milot a suivi la formation sur le Q-2, r.8, relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

EN CONSÉQUENCE,

2009-03-057

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Mathieu B. Milot à émettre des permis d'installation septiques en conformité avec les règlements en vigueur, tout comme Monsieur Pierre Daniel, inspecteur en bâtiment;

Que chacun d'eux assumera l'entière responsabilité de mener à terme son dossier (émission permis, visite,...).

Adoptée.

8.7 DEMANDE COMMANDITE : ASSOCIATION PROPRIÉTAIRE DOMAINE DESCÔTEAUX

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

9. VARIA

10. RAPPORTS DIVERS

Le maire invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2009-03-058

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 58.

Adoptée.

Paul-Ernest Deslandes
Maire

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Le maire, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.